

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Cadre de santé

- Université Claude Bernard Lyon 1 - UCBL

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences de, et pour, la santé

Établissement déposant : Université Claude Bernard Lyon 1 - UCBL

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle *Management des organisations* spécialité *Cadre de santé* ouverte en septembre 2006 a pour objectif de permettre à des paramédicaux, essentiellement des infirmières, occupant un poste de « faisant fonction de cadre » d'obtenir un diplôme en vue de se présenter à des postes de cadres de santé. Cette licence professionnelle répond à un besoin des structures privées et médico-sociales d'avoir des personnes en responsabilité de cadre dans leurs unités de soins. L'enseignement se fait exclusivement en formation continue. Il n'y a aucun partenariat formalisé au vu de la complexité des lieux d'exercice visés. Cette formation unique en région Rhône-Alpes est centrée autour du management des organisations. Elle se situe directement au niveau troisième année de licence (L3) et peut être suivie en cursus continu en un an ou discontinu en deux ans sur le site de Villeurbanne. Elle est en concurrence directe avec les Instituts de Formation de Cadre de Santé (IFCS).

Avis du comité d'experts

L'intitulé de cette licence est trompeur car se heurte à la réglementation en vigueur depuis le Décret n°95-926 du 18 août 1995 portant création d'un diplôme de cadre de santé. En effet, seules les personnes diplômées par le ministère de la santé après un cursus réalisé en IFCS sont autorisées à porter le titre de cadre de santé. Il y a manifestement une méconnaissance de la réglementation et un contournement de ce décret. Par ailleurs, cette licence professionnelle n'est pas en cohérence avec la mise en place de l'universitarisation des études d'infirmières depuis 2009, qui délivre un grade licence, le diplôme de cadre de santé se situant alors au niveau master.

Cette licence professionnelle est sous la responsabilité d'un maître de conférences (MCF). L'équipe pédagogique est constituée de 5 enseignants (MCF ou professeurs agrégés (PRAG)) et 10 professionnels de santé, issus d'établissements publics et privés, qui effectuent 57 % des heures d'enseignement. Il n'y a aucun partenariat avec d'autres composantes de l'université. Il y a 16 semaines de stage. La recherche est uniquement abordée à travers la rédaction d'un mémoire de fin d'études. La place de l'international est inexistante et on ne voit pas l'affichage de l'anglais dans le dossier, ce qui au regard de la spécificité de la licence n'est pas un problème. Les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) semblent peu développées dans cette licence. Il n'existe pas de conseil de perfectionnement et on ne retrouve pas non plus dans le dossier d'éléments sur les différents processus d'évaluations et auto évaluation.

Le taux d'insertion professionnelle est excellent mais ce n'est pas un indicateur pertinent car les étudiants retenus sont tous professionnels en activité et en formation continue. Le taux de réussite se situe entre 60 et 100 % selon les années. Le taux d'abandon semble élevé mais il n'y a pas d'analyses des causes dans le dossier. La pérennité de cette licence est discutable, en dehors du problème de financement. Elle doit s'inscrire dans un contexte global en complément de l'offre de formation universitaire et des métiers de la santé, en lien avec les réglementations actuelles et les niveaux de diplômes attendus pour les cadres de santé.

Éléments spécifiques

Place de la recherche	Seule l'unité d'enseignement (UE) 5 qui représente 5 ECTS sur 60, initie les professionnels de santé aux bases de la recherche documentaire et de l'analyse. La recherche n'est pas l'élément prépondérant de cette formation. On ne retrouve pas de données significatives à ce sujet dans le dossier.
Place de la professionnalisation	Tous les étudiants sélectionnés sont des professionnels en activité et en formation continue. La professionnalisation est donc évidente car il s'agit d'une formation dans le cœur de métier déjà exercé. Par ailleurs 255 heures sur les 450 sont effectuées par des professionnels.
Place des projets et stages	Le stage est découpé en trois périodes distinctes avec des objectifs ciblés pour chaque période. La dernière, qui dure 10 semaines, doit permettre de conduire une recherche-action en lien avec une problématique « cœur de métier » et donne lieu à la rédaction et la soutenance d'un mémoire professionnel. Le projet tuteuré a pour finalité la rédaction d'un rapport d'enquête de santé publique avec soutenance orale.
Place de l'international	Elle est inexistante à ce jour vu la spécificité « française » de ce cursus.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Non concerné.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les modalités d'enseignement sont des plus classiques (heures CM/TD/TP en présentiel uniquement) et la place du numérique concerne moins les étudiants que les enseignants, qui peuvent, eux, bénéficier d'ateliers et de conférences pédagogiques. Les TICE ne semblent pas particulièrement développées dans cette licence.
Evaluation des étudiants	Sur ce point également, les modalités de contrôle des connaissances sont classiques : devoirs surveillés sur table, exposés oraux individuels ou de groupes, études de cas, dossiers à remettre, mémoire de fin d'études. Il n'y a aucune précision sur les modalités de validation.
Suivi de l'acquisition des compétences	Aucune information ne figure dans le dossier à ce sujet.
Suivi des diplômés	Le suivi des diplômés est réalisé par mail et est en « doublon » avec l'enquête réalisée par l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE). L'adéquation du poste occupé après la formation semble satisfaisante. Il n'y a pas de poursuite d'études après la licence pour ces étudiants.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Il n'existe pas de conseil de perfectionnement. Seules sont signalées deux réunions pédagogiques annuelles permettant de faire le bilan de la formation et le point sur les évolutions réglementaires. Il n'y a aucune procédure d'autoévaluation mentionnée dans le dossier.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Participation importante des professionnels intervenant dans la formation.
- Formation ciblée sur un public précis soigneusement sélectionné.

Points faibles :

- Intitulé de cette formation en inadéquation avec le titre agréé par le ministère de la santé.
- Dispositif en incohérence avec les évolutions actuelles des professions de santé.
- Pas d'éléments sur les processus d'évaluations et d'autoévaluations.
- Pas de conseil de perfectionnement.
- Peu d'implications des enseignants-chercheurs et pas de lien avec les autres composantes de l'université.
- Peu d'informations sur le taux d'abandon.
- Dossier incomplet et assez superficiel dans sa présentation.

Conclusions :

Cette licence professionnelle ne paraît pas adaptée au regard des évolutions actuelles dans le champ sanitaire depuis 2009. En effet, les formations infirmières se situent au grade licence et celles des infirmiers spécialisés, et par extension des cadres de santé, au grade master. De plus, un arrêté du ministre chargé de la santé détermine les conditions d'agrément des IFCS, les conditions et les modalités d'admission dans ces instituts, le programme de formation, les modalités de validation des modules prévus par ce programme ainsi que les modalités de délivrance du diplôme de cadre de santé à l'issue de la formation.

Il est étonnant que ces éléments n'aient fait l'objet d'aucune recommandation lors de la dernière habilitation. Cela entraîne une confusion tout à fait regrettable pour les futurs diplômés qui ne pourront se prévaloir du titre cadre de santé que dans quelques structures marginales. Il serait judicieux d'engager l'université à soit changer le titre de cette formation, soit requalifier cette licence à un niveau master, en revoyant certains contenus en lien avec les éléments d'appréciation ci-dessus, afin de proposer une offre de formation plus adaptée et mieux calibrée au regard des évolutions dans le champ des métiers du sanitaire et du médico-social. Les partenariats restent à définir sans déroger à la réglementation.

Observations de l'établissement

Université Claude Bernard Lyon 1



Division des Études et de la Vie Universitaire
Bâtiment le Quai 43

Adresse Campus : 43, Bd du 11 novembre 1918
69622 Villeurbanne Cedex

Affaire suivie par Philippe LALLE

Tél secrétariat : 04 72 43 19 73
Fax : 04 72 44 80 05
Mél : vpcevu@univ-lyon1.fr

Licence professionnelle :
Cadre de santé
S3LP 160010207

Le Vice-président du Conseil des
Etudes et de la Vie Universitaire

à

Monsieur le Président du HCERES
Monsieur Le Directeur de la section des
formations

Villeurbanne, le 18 mai 2015

Monsieur le Président du HCERES
Monsieur Le Directeur de la section des formations

Le responsable de la formation et l'établissement ont bien pris connaissance de l'évaluation menée par le HCERES. Nous avons noté l'inadéquation de l'intitulé au vu de la réglementation dans le secteur sanitaire, ainsi que l'inadéquation du niveau de formation. Eu égard aux nombreuses critiques, nous allons réfléchir en profondeur au devenir de cette formation.

Pour le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
François - Noël GILLY

Le Vice-président du CEVU

Philippe LALLE